

APPEL A DEVIS

IMPORTANT : Le présent document n'a pas valeur contractuelle. CFI peut à tout moment et jusqu'à la conclusion effective d'un contrat avec le(s) prestataire(s) sélectionné(s), décider unilatéralement de ne pas donner suite sans justification, aucune. CFI se réserve les droits de modifier tout ou partie des éléments du présent document ou de conclure un contrat similaire avec le prestataire de son choix. Aucune société ne pourra élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à une indemnité quelle qu'elle soit.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DEVIS : 23 octobre 2023 à 23:59 (GMT+01:00 Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid).

Envoi par e-mail à l'adresse suivante : tamara.vilarins@cfi.fr et sylvie.kouao@cfi.fr

Avec impérativement en objet « Candidature Mentorat journalisme d'investigation pour les Lusophones, Terra Africa »

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	1
2. OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS.....	3
3. DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT	6
4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS]	7
5. VALEUR TOTALE ESTIMEE	7
6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	7
7. SELECTION DES PROPOSITIONS	8

1. CONTEXTE

1.1. Présentation de CFI

CFI, l'agence française de développement médias, agit pour favoriser le développement des médias partout dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne, dans le monde arabe et dans les pays du voisinage de l'Union européenne. Nous nous engageons aux côtés des médias pour favoriser le dialogue entre les autorités locales et les citoyennes et citoyens, afin de permettre aux populations d'être les mieux informées possible. Au cœur de notre action, se trouvent la lutte contre la désinformation, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection de l'environnement et la promotion de la démocratie et de l'engagement citoyen.

CFI est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et une filiale du Groupe France Médias Monde.

1.2. Contexte de l'Appel à devis

Le projet Terra Africa, mis en place par CFI, a pour objectif d'accompagner les médias locaux en Afrique de l'Ouest à mieux couvrir les questions de changements climatiques. Terra Africa est cofinancé par le MEAE par le biais du mécanisme du Fond de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) et mis en œuvre de 2022 à 2024 par CFI au Cap Vert, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau et au Sénégal.

Ce projet répond aux besoins des partenaires médiatiques de CFI en Afrique de l'Ouest qui aspirent à établir des collaborations plus étroites avec les principaux acteurs nationaux dans la lutte contre les changements climatiques, y compris les organisations de la société civile, les communautés impactées par la crise climatique, les chercheurs et les responsables publics.

Terra Africa vise à renforcer les médias locaux en les accompagnant à sensibiliser le public aux causes et aux conséquences des changements climatiques, y compris leur impact différencié sur les hommes et les femmes. Il permettra aux médias locaux de mieux informer sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de surveiller les politiques publiques mises en place pour faire face à ces défis. De plus, Terra Africa cherche à encourager les médias à adopter un discours positif et unificateur sur la lutte contre les changements climatiques, en mettant en avant les solutions d'adaptation possibles au niveau local, national et international.

Le présent Appel à devis a pour objet la définition des termes contractuels du futur contrat, ci-après désigné « contrat », ultérieurement conclu entre CFI et le prestataire sélectionné. Le prestataire sera sélectionné pour suivre nos journalistes bénéficiaires dans leurs productions. Il s'agit d'effectuer des séances de mentorat en journalisme d'investigation qui se dérouleront pendant 6 mois pour les 2 pays lusophones du projet, soit la Guinée Bissau et le Cap-Vert. Les termes du contrat énoncés dans le présent Appel à devis ont valeur prévisionnelle / informative et pourront faire l'objet de modification unilatérale de la part de CFI préalablement à sa conclusion.

2. OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS

2.1. Objet

Dans le cadre du projet Terra Africa, un programme de mentorat en journalisme d'investigation est mis en place afin d'offrir aux journalistes une formation et un accompagnement personnalisé pour renforcer leurs compétences en journalisme d'investigation. Le programme vise un mentorat en journalisme d'investigation pour trois (3) journalistes bénéficiaires durant six (6) mois. L'objectif est de renforcer les capacités des médias à travailler sur le journalisme d'investigation, à produire une information de qualité et mieux maîtrisée sur la lutte contre les changements climatiques et à valoriser les stratégies d'adaptation des communautés locales et les initiatives éco-responsables du secteur privé.

Le présent Appel à devis ne constitue pour aucune société candidate une promesse d'attribution du futur contrat.

Le contrat conclu entre CFI et le(s) prestataire(s) choisi(s) sera un contrat de prestation de services¹ soumis aux dispositions du [Code de la commande publique](#).

2.2. Prestations prévisionnelles du contrat

2.2.1. Description des prestations

Les prestations confiées au prestataire seront :

- Renforcer les capacités des journalistes au journalisme d'investigation ;
- Favoriser l'échange et la collaboration entre les journalistes des différents pays ;
- Renforcer les capacités des journalistes et transmettre les techniques actuelles en journalisme de d'investigation.

Le Prestataire s'engage à :

Pour le journalisme d'investigation :

- a. Etablir des échanges réguliers avec les 3 journalistes sélectionnés pour cerner leurs besoins spécifiques en termes de conception et de mise en œuvre de leurs productions journalistiques en journalisme d'investigation, soit six (6) jours par mois, soit un total de trente-six (36) jours pendant

¹ En application de l'Article L. 1111-4 du Code de la commande publique

6 mois, ce qui équivaut à deux (2) jours par mois et par pays (une journée équivaut à sept (7) heures de travail).

- b. S'assurer que 3 enquêtes d'investigation seront produites, publiées et diffusées dans les médias de la sous-région.
- c. Elaborer un tableau de suivi pour évaluer la progression de chaque journaliste, avec des indicateurs de performance.
- d. Les mettre en relation avec des scientifiques, OCSs, pouvoir public et communautés locales pertinentes dans le cadre de leur travail / missions / enquêtes, etc.
- e. Proposer un plan pédagogique pour les six (6) mois de mentorat adapté au contexte politique, économique, social et environnemental de chaque pays.
- f. Prendre l'initiative d'établir les premiers contacts avec les journalistes à la suite de la signature du contrat ;
- g. Encourager les journalistes à partager à l'avance les sujets qu'ils souhaitent aborder lors des sessions, pour des échanges plus efficaces et productifs ;
- h. Respecter la confidentialité des sessions de mentorat.
- i. Fournir un feedback constructif et honnête sur les travaux des journalistes pour les aider à améliorer la qualité de leur production journalistique ;
- j. Aider les journalistes à comprendre et à analyser les tendances actuelles du journalisme d'investigation et comment elles peuvent être appliquées dans leur contexte spécifique ;
- k. Proposer des ressources et des outils supplémentaires pertinents pour approfondir les connaissances des journalistes dans le domaine du journalisme d'investigation ;
- l. Faciliter la mise en relation des journalistes bénéficiaires avec des personnes de son réseau pouvant les soutenir et/ou collaborer avec leurs projets ;

Le prestataire s'engage également à :

- a. Se familiariser avec le projet Terra Africa et son programme pour éviter tout conflit avec ses enseignements ;
- b. Appliquer les enseignements reçus lors des formations antérieures, en particulier celle sur "genre et changements climatiques" ;

- c. Se tenir informé des productions en cours et de leur état d'avancement ;
- d. Prendre l'initiative d'établir les premiers contacts avec les journalistes à la suite de la signature du contrat ;
- e. Respecter la confidentialité des sessions de mentorat.
- f. Encourager une réflexion critique et éthique sur les impacts sociaux et environnementaux des histoires couvertes par les journalistes ;

En fin de mentorat :

- a. 100% des jours d'expertise prévus pour la production d'enquêtes d'investigation sur le changement climatique ont été délivrés : trente-six (36) jours pour l'expert lusophone : deux (2) jours par mois et par pays pendant six (6) mois).
- b. Les bénéficiaires sont satisfaits des mentorats (disponibilité des mentors, adéquation aux besoins, qualité des mentorats) : nous visons 80% de satisfaction ;
- c. 3 enquêtes d'investigation sont publiées et diffusées dans les médias de la sous-région ;

2.2.2. Livrables et échéances prévisionnels

LIVRABLES	
Type de livrables	Echéances
Calendrier des rendez-vous avec les journalistes	Au plus tard sept (7) jours avant le début des séances de mentorat.
Un tableau de suivi en journalisme d'investigation pour évaluer la progression de chaque journaliste, avec des indicateurs de performance élaborés par le Prestataire	Au plus tard sept (7) jours avant le début des séances de mentorat
Rapport intermédiaire 1 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Le déroulé quotidien (heures de début et de fin, respect des horaires des interventions, éventuelles modifications de programme...) - Décrire brièvement les activités mises en place, décisions prises... - Mentionner les difficultés et/ou contraintes qui se sont posées dans 	Au bout de deux (2) mois de mentorat

<p>la mise en œuvre de ces séances de mentorat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un retour sur chaque participant.e faisant référence à la ponctualité, l'assiduité, la participation active aux sessions (mise en pratique, motivation, état d'avancement), les difficultés le cas échéant, les points d'attention éventuels, le niveau de progression, le nombre de productions journalistiques réalisées - Emettre des commentaires et/ou recommandations pour les prochaines sessions de formation 	
<p>Rapport intermédiaire 2 comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déroulé quotidien (heures de début et de fin, respect des horaires des interventions, éventuelles modifications de programme...) - Décrire brièvement les activités mises en place, décisions prises... - Mentionner les difficultés et/ou contraintes qui se sont posées dans la mise en œuvre de ces séances de mentorat - Un retour sur chaque participant.e faisant référence à la ponctualité, l'assiduité, la participation active aux sessions (mise en pratique, motivation, état d'avancement), les difficultés le cas échéant, les points d'attention éventuels, le niveau de progression, le nombre de productions journalistiques réalisées - Emettre des commentaires et/ou recommandations pour les prochaines sessions de formation 	Au bout de quatre (4) mois de mentorat
Rapport final	Au plus tard 3 semaines après la fin du mentorat
Feuille de temps	Au plus tard 7 jours après la fin de chaque mois

Les livrables devront être rédigés en anglais ou en portugais.

La langue de communication utilisée dans le cadre de cette Prestation, des réunions et de l'ensemble des livrables seront l'anglais ou le portugais.

Tout livrable non-rédigé en anglais ou portugais fera l'objet d'un refus par CFI, le Prestataire devra effectuer les modifications afin de se conformer à la langue imposée dans un délai qui lui sera transmis par CFI sans que cela ne fasse l'objet d'une rémunération ou compensation de quelque nature ou montant qu'elle soit.

3. DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT

La durée du Contrat sera de dix (10) mois à compter de la date de signature par la dernière des deux parties.

Le contrat ne fera pas l'objet d'une reconduction.

4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations seront exécutées à distance avec les journalistes du Cap-Vert et de la Guinée Bissau. Elles seront réalisées comme telles :

Six (6) jours par mois, soit un total de trente-six (36) jours pendant 6 mois, ce qui équivaut à 2 jours de prestations par mois et par pays.

Des réunions de travail et d'échanges pourront être organisées au siège de CFI (Issy-les-Moulineaux) ou en visio-conférence.

5. VALEUR TOTALE ESTIMEE

5.1. Montant et forme des prix

L'enveloppe financière maximale allouée à la réalisation des prestations dépendra de la proposition financière la plus avantageuse.

5.2. Frais de mission

Il n'y a pas de mission prévue dans le cadre de cette prestation.

5.3. Prix en cas de sous-traitance

En cas de sous-traitance, les prix du contrat sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le prestataire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

6.1. Contenu des propositions

Toute proposition incomplète fera l'objet d'un refus de la part de CFI sans que la société candidate n'ait la possibilité de la compléter.

Chaque société candidate doit produire une proposition complète comprenant l'ensemble des pièces et informations énumérées ci-après, sous peine d'être éliminée par CFI :

- 1) Une proposition technique** (quatre pages maximum recto A4 hors annexes) décrivant la méthodologie proposée pour conduire les prestations, au regard notamment, de la propre expérience de l'équipe ou la personne dédiée au contrat au sein de la société candidate (détail des expériences en lien avec le contrat) ;
- 2) Le CV** de chaque personne membre de l'équipe ou la personne en charge de l'exécution des prestations au sein de la société candidate ;
- 3) Un devis**, détaillant hors frais de mission le prix unitaire et le prix total hors taxe (HT) des prestations.

Seuls les prix unitaires du devis ont valeur contractuelle et sont réputés fermes. Les quantités estimatives fixées par CFI et le montant total estimatif n'ont pas de valeur contractuelle.

L'ensemble de ces documents devra être rédigé en langue anglaise ou portugaise par la société candidate sous peine de voir sa proposition éliminée par CFI.

6.2. Conditions d'envoi des propositions

La société candidate devra remettre sa proposition à l'adresse indiquée en page de garde du présent Appel à devis.

Les propositions complètes devront impérativement parvenir à CFI **avant la date limite indiquée en page de garde du présent Appel à devis.**

Seuls seront reçues les propositions qui ont été reçues au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées en page de garde du présent Appel à devis. Les propositions qui sont reçues ou remises après ces date et heure ne seront pas ouvertes.

Une fois sélectionné le prestataire devra fournir à CFI des documents complémentaires².

6.3. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

En répondant au présent Appel à devis la société candidate a accepté sans réserve les conditions. Sa candidature et son offre l'engagent pour toute la durée prévue au présent article.

La société candidate ne peut se désengager avant expiration ce délai.

7. SELECTION DES PROPOSITIONS

7.1. Qualifications et compétences attendues de l'équipe en charge de la réalisation des prestations

- Capacités à créer une méthodologie et un suivi personnalisé pour chaque bénéficiaire ;
- Capacités de mise en réseau.

² Une fois sélectionné, le Prestataire devra fournir à CFI des documents suivants :

- **Une attestation de régularité fiscale ou équivalent**, datant de moins de six mois, attestant de la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Ce certificat est délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur ;
- **Une attestation de régularité sociale ou équivalent**, datant de moins de six mois, attestant que la société candidate est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des contributions et cotisations de sécurité sociale (en France, ce certificat est délivré en ligne sur le site de l'Urssaf) ;
- **Pour les sociétés domiciliées à l'étranger** : Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou un document mentionnant son nom, sa dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- **RIB officiel de la banque avec la dénomination sociale du Prestataire figurant au contrat et la devise du compte**

7.2. Critères de sélection des propositions

Critères		Pondération
Critère 1	Valeur technique	70%
Sous-critère 1.1	Compréhension des enjeux et des attentes et de l'Appel à devis	10
Sous-critère 1.2	Qualité de la méthodologie et des process proposés	30
Sous-critère 1.3	Compétences et références détaillées de la société candidate	15
Sous-critère 1.4	Expériences professionnelles pertinentes	15
Critère 2	Valeur du prix	30%
	Prix	30
Total		100%

FIN DE L'APPEL A DEVIS